



attestations produites pour un divorce

Par **joyce41**, le **21/02/2009** à **10:13**

lors de notre divorce l'avocat de mon ex mari a demander des attestations a diverses personnes, il est bien précisé qu'elles doivent être écrites et daté de la main de l'auteur. il s'avère que l'attestation de mon ex belle mère à été écrite par mon ex belle soeur (ma belle mères étant portugaise ne sait pas écrire en Français, mais elle le lit et le parle couramment). une seconde attestation produite par une personne que je n'ai jamais vu a été écrite de la main de ma propre fille! Si j'affirme cela c'est parceque j'ai des courriers antérieurs de ces personnes, donc une comparaison très facile des écritures. De plus toutes les photocopies de pièce d'identité jointes à ses attestations sont illisibles. Pouvez vous m'indiquer quels sont mes droits, qu'elle procédure à suivre, et ce que ces personnes encourent?
Merci par avance.